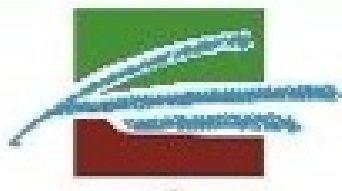


<https://www.valterbi.org/cms/spip.php?article243>



Bonnes nouvelles du Département de l'environnement

- Des défis posés au Val Terbi : les dossiers en cours - Trafic aérien dans le ciel jurassien - EuroAirport ILS34 : ouverture le 20 décembre 2007, signaler des nuisances, le canton ouvre un site -



Publication date: samedi 17 mars 2007

Copyright © Val Terbi | Provalterbi | Valterbi rando - Tous droits réservés

A la suite d'un échange de courriels et des articles parus dans la presse, le Ministre Laurent Schaffter et son

Délégué aux transports, David Asseo, nous font part de précisions intéressantes

– si l'espace aérien a été modifié depuis le 15-03, l'ILS 34 (c'est à dire le guidage radar en direction de Bâle) **ne sera activé qu'à l'automne**.

Actuellement ce sont des essais qui se déroulent et par définition sans atterrissage commercial.

voir le [communiqué de février de l'OFAC](#)

"Du point de vue de la sécurité, cet espace actif par intermittence n'est viable que si les pilotes de la petite aviation se disciplinent et quittent la zone lorsque l'ILS 34 est en service. L'OFAC a chargé les services de la navigation aérienne de tester ces prochains mois l'activation et la désactivation de l'espace aérien. Durant cette phase, aucune approche ILS ne sera effectuée en piste 34."

– le Ministre envisage que le canton mette en place son propre contrôle lors de la mise en fonction de l'ILS34.

Ceci confirme l'avis glâné dans les communiqués d'Euroairport qui annonçaient, cet hiver, que la mise en place du système avait pris du retard.

Les essais impliquent toutefois une grande prudence de la part des amateurs de vol libre.

En plus, ils permettront de tester le dispositif d'observation que nous avons mis en place.

Pour rappel, le n° 061 325 34 67 renseigne sur l'activité du système d'approche.

Remarque :

Nous observons actuellement des vols provenant de Zurich, en décollage, qui passent très bas sur le Jura. Les vols annoncés lors de l'activation d'ILS 34 se situeront plus bas encore.
